

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2025
- 3- Dépôt – déclaration des dons et autres avantages
- 4- Adoption des comptes de novembre 2025 et des dépenses d'investissement
- 5- Correspondance
 - A) Club 50 ans et plus – Demande de commandite- vin d'honneur
 - B) Fabrique d'Aclair – Contribution panier de Noël
 - C) Un jardin pour demain – demande d'aide financière
 - D) Centre de prévention du suicide du KRTB – Renouvellement annuel
 - E) Appui à la demande d'aide financière – Projet ACTES
 - F) Opérations dignité – renouvellement annuel
 - G) Appui à la ville de Pohénégamook
- 6- Dossier du maire
 - a) Demande des représentants de l'industrie des feuillus durs
 - b) Aide aux logements
 - c) Habitation
 - d) Souper des fêtes
- 7- Suivi de la directrice générale
 - a) Récupération de taxes foncière
 - b) Abat-Poussière
- 8- Nordikeau – offre 2026 eaux potables
- 9- Nordikeau – offre 2026 eaux usées
- 10- Acceptation Nordikeau – suivi règlementaire du cuivre et plomb
- 11- Soutien aux acériculteurs et acéricultrices du Bas-Saint-Laurent
- 12- Appui à la CDE – demande d'aide financière MRC
- 13- Appui financier à la CDE pour la réalisation de plans et devis pour l'agrandissement et la mise aux normes des installations septiques
- 14- Tenue de livres COOP
- 15- Adoption du budget révisé de l'OMH
- 16- Renouvellement DHC avocats – consultation téléphonique
- 17- Transfert budgétaire -Surplus réservé Bâtiment voirie – et affectation au projet CPE
- 18- Transfert budgétaire – surplus réservé Projet logement et affectation au camping
- 19- Transfert budgétaire – surplus réservé Sablière/tamisage/matériel et affectation au camping
- 20- Adoption du calendrier des séances régulières 2026
- 21- Mandat à RCGT pour la vérification et la production des états financiers de l'exercice 2025
- 22- Mandat de reddition de compte à RCGT relativement au programme d'aide à la voirie local volet entretien pour l'exercice 2025-2026
- 23- Ajustement de salaire pour l'exercice 2026 des employés municipaux
- 24- Ajustement de salaire pour l'exercice 2026 des élus municipaux
- 25- Affectation des excédents en réduction au règlement d'emprunt 2017-02 pour l'exercice 2026
- 26- Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2026 et du plan triennal d'immobilisation
- 27- Date de la séance extraordinaire pour la motion et le dépôt du projet de règlement 2025-06 taxation 2026



LE 01 DÉCEMBRE 2025 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents: Mesdames les conseillères Émilie Belzile, Marie-Mylie Lavergne et Sarah Fournier ainsi que messieurs les conseillers Jérémy Robert, Éric Soucy et Dany Lavoie formant quorum sous la présidence de M. Stéphan Dubé, maire;

Dominique Létourneau, directrice générale, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-186

Après lecture, il est proposé par Mme Émilie Belzile, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

RÉSOLUTION 2025-187

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sarah Fournier, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 10 novembre 2025.

Adoptée

3. DÉPÔT – DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES

RÉSOLUTION 2025-188

Dépôt du registre public des déclarations de dons et autres avantages Tel que requis par l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1,) à la dernière séance du conseil de l'année, la directrice générale doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membres du conseil concernant certains dons, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer l'indépendance de jugement dans l'exercice de leurs fonctions ou de compromettre l'intégrité et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$. La directrice générale dépose l'extrait du registre pour l'année 2024, où n'apparaît aucune déclaration des membres du conseil.

Déposé

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2025

RÉSOLUTION 2025-189

Paraphe _____

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des *comptes payés* de 12 207.75\$ en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des salaires payés de 25 138.73\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des *comptes à payer* de 81 843.24\$ fait conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend comptent des *dépenses d'investissement à payer* (subventionnés) de 48 288.44\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Jérémy Robert, il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'approuver la liste des comptes payés ainsi que des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

Adoptée

5. CORRESPONDANCE

**A) CLUB DES 50 ANS ET PLUS - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
POUR LE VIN D'HONNEUR RÉSOLUTION 2025-190**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'offrir le vin d'honneur soit un 4L de vin rouge et un 4L de vin blanc pour le repas des fêtes du Club des 50 ans et plus en guise de participation financière.

Adoptée

**B) FABRIQUE D'AUCLAIR – CONTRIBUTION POUR LES PANIERS DE NOËLS
RÉSOLUTION 2025-191**

SUR LA PROPOSITION DE M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'octroyer la somme de 100\$ en contribution pour la conception des paniers de Noël.

Adoptée

**C) UN JARDIN POUR DEMAIN – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION 2025-192**

CONSIDÉRANT QUE le projet Un jardin pour demain est un projet d'alimentation communautaire qui inclus les frigos libre-service;

CONSIDÉRANT QUE l'alimentation communautaire est une priorité pour la municipalité d'Auclair;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'octroyer la somme de 500\$ par année pour 2026-2027-2028 pour une aide totale de 1500\$

Adoptée

**D) CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE KRTB – RENOUVELLEMENT ANNUEL
RÉSOLUTION 2025-193**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Sarah Fournier appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de renouveler la carte membre-soutien au montant de 10\$.

Adoptée

**E) APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET ACTES
RÉSOLUTION 2025-194**

ATTENDU QUE plusieurs écoles de la MRC font face à des compressions budgétaires compromettant le maintien et le développement de leurs initiatives environnementales, notamment les volets recyclage et compostage;

ATTENDU QUE madame Mélynda Bérubé, responsable du projet jeunesse ACTES à l'école des Moussaillons de Saint-Honoré-de-Témiscouata, a signalé des besoins urgents, dont l'achat de matériel essentiel à la poursuite du projet;

ATTENDU QUE des démarches ont été entreprises auprès de la MRC, laquelle a indiqué qu'un soutien financier pourrait être disponible par le Fonds régions et ruralité – Volet 2 (FRR-2);

ATTENDU QUE la demande d'aide financière doit être appuyée officiellement par les municipalités de la MRC afin d'être déposée au nom de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE le projet ACTES mobilise également la RIDT du Témiscouata, ainsi que d'autres partenaires scolaires et territoriaux, et vise un développement régional durable à moyen et longs termes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Éric Soucy appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE la Municipalité d'Auclair appuie la demande d'aide financière présentée dans le cadre du FRR – Volet 2, visant à soutenir le projet ACTES pour les écoles situées sur le territoire de la MRC;

QUE la Municipalité reconnaît l'importance d'encourager les initiatives environnementales en milieu scolaire et soutient la démarche de concertation régionale menée avec la RIDT, les écoles et la MRC;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’AUCLAIR

QUE la Municipalité s’engage à collaborer, au besoin, aux étapes futures de développement du projet et à prendre en considération les recommandations qui seront présentées lors de la rencontre prévue en janvier 2026;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC, à la RIDT du Témiscouata, ainsi qu’aux représentants du projet ACTES.

Adoptée

**F) OPÉRATIONS DIGNITÉ – RENOUELEMENT 2025-2026
RÉSOLUTION 2025-195**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Émilie Belzile appuyé à l’unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de ne pas renouveler l’adhésion annuelle comme membre corporatif d’Opération dignité afin de respecter les priorités budgétaires établies.

Adoptée

**G) APPUI À LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA VILLE DE
POHÉNÉGAMOOK AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS POUR LA RÉFECTION DU CENTRE CULTUREL LÉOPOLD-
PLANTE RÉSOLUTION 2025-196**

CONSIDÉRANT l’importance qu’accorde la municipalité d’Auclair au rayonnement de la culture dans la région;

CONSIDÉRANT qu’une offre culturelle riche et variée représente un atout majeur pour assurer l’épanouissement et la rétention de la population;

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel Léopold-Plante, situé à Pohénégamook, représente la seule salle de la région en mesure d’accueillir certains types de spectacles;

CONSIDÉRANT la programmation de qualité de l’organisme Les 4 Scènes, qui y voit à la diffusion de spectacles d’artistes professionnels au bénéfice de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel Léopold-Plante est également utilisé sur une base régulière par Aristodanse, une organisation qui permet à de nombreux jeunes locaux de développer leur créativité et leur talent pour la danse;

CONSIDÉRANT QUE d’importants travaux sont nécessaires au Centre culturel Léopold-Plante afin d’assurer à la fois le maintien d’une offre culturelle adéquate dans la région et mieux répondre aux besoins d’Aristodanse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook souhaite déposer une demande d’aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communication dans le cadre du programme d’aide aux immobilisations, volet 2 : Maintien des

Paraphe _____

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’AUCLAIR

infrastructures et des équipements culturels, au sous-volet 2.2 : Intervention visant un bien immeuble, afin de permettre la mise à niveau du Centre culturel Léopold-Plante;

IL EST PROPOSÉ PAR M Jérémie Robert appuyé à l’unanimité des membres présents du conseil municipal d’Auclair et résolu :

QUE La municipalité d’Auclair appuie la demande d’aide financière de la Ville de Pohénégamook auprès du ministère de la Culture et des Communications en vue procéder à la réfection et à la mise à niveau du Centre culturel Léopold-Plante.

Adoptée

6. DOSSIER DU MAIRE

- A) Réception d’une demande de la part des représentants de l’industrie de la transformation des feuillus pour rencontrer les conseils municipaux.
- B) DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D’AUGMENTER L’ENVELOPPE D’AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) DESTINÉE AUX CITOYENS RÉSOLUTION 2025-197**

CONSIDÉRANT QUE le Programme RénoRégion (PRR) vise à soutenir les propriétaires à revenu faible ou modeste dans la réalisation de travaux essentiels pour corriger des déficiences majeures de leur résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour le Programme RénoRégion est particulièrement élevée sur le territoire du Témiscouata, où un grand nombre de résidences nécessitent des travaux essentiels ;

CONSIDÉRANT QUE l’enveloppe budgétaire actuellement attribuée ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins des citoyens et entraîne des listes d’attente importantes, soit 122 demandes à ce jour ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de modalités plus souples et adaptées à la réalité des milieux ruraux est essentiel pour assurer l’efficacité et l’équité du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jérémie Robert, appuyé à l’unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le conseil demande une augmentation significative de l’enveloppe financière allouée au PRR afin de répondre aux besoins croissants, notamment dans la région du Témiscouata où les demandes sont particulièrement nombreuses ;

QUE la présente résolution soit transmise à :

- la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;
- le député de la circonscription concernée ;
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

Paraphe _____

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’AUCLAIR

- les municipalités de la MRC de Témiscouata.

Adoptée

- C) Habitation, suivi sur le projet de construction de bloc-appartements à revenu abordable

7. SUIVI DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- A) Suivi sur la récupération de taxes foncières

**B) LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE – SOUMISSION POUR L’ABAT-POUSSIÈRE
RÉSOLUTION 2025-198**

IL EST PROPOSÉ PAR M Éric Soucy d’accepter la soumission d’Aménagement Lamontagne pour 33 000 litres à 0.475\$.

Adoptée

**8. NORDIKEAU – OFFRE DE SERVICE 2026 EAUX POTABLES
RÉSOLUTION 2025-199**

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau détient depuis quelques années le contrat pour le contrôle et l’entretien de nos installations de traitement en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme est l’exploitation des ouvrages de traitement d’eau potable;

CONSIDÉRANT la demande de renouveler l’offre de service pour la période 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Pour le traitement en eau potable au montant forfaitaire de 2 375\$/mois avant taxes. Pour les travaux supplémentaires, les taux horaires sont;

- Chargé de projet 130\$/h
- Technicien 88\$/h
- Déplacement 0.89\$/km

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Émilie Belzile, appuyé à l’unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d’accepter le renouvellement du contrat aux termes entendus.

Paraphe _____

Adoptée

**9. NORDIKEAU – OFFRE DE SERVICE 2026 EAUX USÉES
RÉSOLUTION 2025-200**

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau détient depuis quelques années le contrat pour le contrôle et l'entretien de nos installations de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme est l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la demande de renouveler l'offre de service pour la période 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Pour l'assainissement des eaux usées un montant forfaitaire de 2 240.00\$/mois avant taxes.
Pour les travaux supplémentaires, les taux horaires sont;

- Chargé de projet 130\$/h
- Technicien 88\$/h
- Déplacement 0.89\$/km

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Émilie Belzile, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'accepter le renouvellement du contrat aux termes entendus.

Adoptée

**10. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE NORDIKEAU POUR LE SUIVI RÉGLEMENTAIRE DU
CUIVRE ET PLOMB RÉSOLUTION 2025-201**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'accepter l'offre de Nordikeau pour le suivi réglementaire du cuivre et du plomb pour l'année 2026 et d'autoriser par le fait même la dépense de 354.50\$ avant tx.

Adoptée

**11.SOUTIEN AUX ACÉRICULTEURS ET ACÉRICULTRICES DU BAS-SAINT-LAURENT
RÉSOLUTION 2025-202**

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent est une région acéricole stratégique et reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE les huit MRC de la région comptent 695 entreprises acéricoles exploitant plus de 10,2 millions d'entailles;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont produit 47,4 millions de livres de sirop d'érable en 2025, d'une valeur de 157 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE cette production représente plus de 20 % de l'ensemble de la production acéricole du Québec;

Paraphe _____

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue en mai 2025 entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), telle qu'annoncée par la ministre des Forêts, prévoyait l'aménagement de 2 000 hectares de nouvelles érablières en forêt publique au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF envisage maintenant de limiter ce développement à moins de 1 000 hectares, ce qui entraînerait la perte de quelque 215 000 entailles potentielles;

CONSIDÉRANT QUE cette réduction compromettrait des investissements estimés à 21,5 millions de dollars et mettrait en péril les projets de nombreuses entreprises acéricoles de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE nous réaffirmons notre appui indéfectible aux producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et demandons formellement au ministre des Ressources naturelles et des Forêts :

- De respecter l'entente initiale conclue avec les PPAQ
- D'accorder à la région du Bas-Saint-Laurent l'intégralité des 2 000 hectares de potentiel acéricole à moyen terme (PAMT) prévus.

Adoptée

**12. APPUI À LA CDE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES VOLET FONDS D'EXPERTISES
RÉSOLUTION 2025-203**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique d'Auclair (CDE) souhaite déposer une demande d'aide financière à la MRC de Témiscouata dans le cadre de la *Politique d'aide aux entreprises – Volet Fonds d'expertise*;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à obtenir un soutien financier pour la réalisation de services professionnels spécialisés pour l'agrandissement et la mise aux normes des installations sanitaires du camping;

CONSIDÉRANT QUE la CDE agit comme organisme partenaire du développement local et que sa démarche est conforme aux orientations de développement de la Municipalité d'Auclair;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les initiatives locales favorisant l'attractivité, la vitalité économique et la diversification de l'offre de services sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

QUE la Municipalité d'Aclair accorde son appui officiel à la Corporation de développement économique d'Aclair pour le dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC de Témiscouata dans le cadre de la Politique d'aide aux entreprises – Volet Fonds d'expertise;

QUE la Municipalité reconnaisse la pertinence du projet présenté par la CDE et confirme qu'il contribuera positivement au développement économique local;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Corporation de développement économique d'Aclair ainsi qu'à la MRC de Témiscouata pour les fins requises.

Adoptée

**13. CDE – APPUI FINANCIER POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
RÉSOLUTION 2025-204**

SUR LA PROPOSITION DE M Éric Soucy appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'accorder un soutien financier à la CDE 5 225\$ pour la conception de plans et devis pour l'agrandissement et la mise aux normes des installations septiques du camping.

Adoptée

**14. SERVICE DE TENUE DE LIVRES POUR LA COOP
RÉSOLUTION 2025- 205**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative développement Agroforestier du Témiscouata souhaite mandater la municipalité d'Aclair pour effectuer la tenue de livres;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de la COOP est situé à même le bureau de la municipalité et que leur trésorière travaille également à la municipalité d'Aclair;

CONSIDÉRANT QUE les deux organismes souhaitent collaborer pour faciliter la gestion de la COOP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Mylie Lavergne appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE la municipalité d'Aclair prend entente avec la COOP pour le service de tenu de livres aux conditions mentionnées dans l'entente.

QUE M. Stéphan Dubé, maire et Mme Dominique Létourneau, directrice générale, soit autorisé à rédiger et la signer ladite entente.

Adoptée

**15. ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH
RÉSOLUTION 2025-206**

Paraphe _____

- Ce point des remis à séance ordinaire du mois de janvier 2026

**16. RENOUELEMENT DHC AVOCATS – CONSULTATION TÉLÉPHONIQUE
RÉSOLUTION 2025-207**

SUR LA PROPOSITION DE M Dany Lavoie appuyé à l’unanimité des membres présents du conseil municipal d’Auclair et résolu de renouveler le service de consultation téléphonique 2026 avec DHC avocat au montant de 500\$ plus les taxes.

Adoptée

**17. TRANSFERT BUDGÉTAIRE – SURPLUS RÉSERVÉ BÂTIMENT DE VOIRIE ET
AFFECTATION RÉSOLUTION 2025-208**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d’Auclair dispose d’un surplus réservé destiné aux bâtiments de voirie, totalisant 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite soutenir financièrement l’avancement du projet de CPE en milieu communautaire, un projet structurant répondant aux besoins des familles d’Auclair;

CONSIDÉRANT QUE les sommes présentement affectées au surplus réservé des bâtiments de voirie peuvent, sans impact sur les opérations municipales, être réaffectées à ce projet prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun et dans l’intérêt collectif de procéder à un transfert budgétaire afin de contribuer à la réalisation du projet de CPE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Éric Soucy appuyé à l’unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le transfert d’une somme de dix mille dollars (10 000 \$) du surplus réservé « Bâtiments de voirie » vers le projet de CPE en milieu communautaire;

QUE cette somme soit officiellement réaffectée au financement des étapes de développement, de planification ou de réalisation du projet de CPE, selon les besoins établis;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les écritures comptables nécessaires afin d’entériner ce transfert budgétaire.

Adoptée

**18. TRANSFERT BUDGÉTAIRE – SURPLUS RÉSERVÉ PROJET LOGEMENT ET
AFFECTATION AU CAMPING RÉSOLUTION 2025-209**

Paraphe _____

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aclair dispose d'un montant disponible de quatre mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars (4 198 \$) dans le surplus réservé du projet « Logement »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite soutenir financièrement les projets de développement du camping municipal pour la saison en cours;

CONSIDÉRANT QUE les sommes actuellement réservées au projet « Logement » peuvent être réaffectées sans compromettre les orientations futures de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun d'effectuer un transfert budgétaire afin de répondre aux besoins opérationnels identifiés pour le camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émile Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le transfert d'un montant de quatre mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars (4 198 \$) du surplus réservé du projet « Logement » vers le budget du camping municipal;

QUE cette somme soit affectée aux opérations, à l'entretien ou aux besoins matériels du camping, selon les priorités établies;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les écritures comptables nécessaires afin d'entériner officiellement ce transfert budgétaire.

Adoptée

19. TRANSFERT BUDGÉTAIRE – SURPLUS RÉSERVÉ SABLÈRE/TAMISAGE/MATÉRIEL ET AFFECTATION AU CAMPING RÉSOLUTION 2025-210

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aclair dispose d'un surplus réservé « Sablière / Tamisage / Matériel » totalisant 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite appuyer financièrement la réalisation des plans et devis nécessaires à l'agrandissement et à la mise aux normes des installations septiques du camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE la préparation de ces plans et devis constitue une étape essentielle à la conformité réglementaire, au développement touristique et à l'amélioration des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles dans le surplus réservé « Sablière / Tamisage / Matériel » permettent d'effectuer un transfert sans compromettre les opérations usuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sarah Fournier appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’AUCLAIR

QUE le Conseil municipal autorise le transfert d’un montant de cinq mille deux cent vingt-cinq dollars (5 225 \$) du surplus réservé « Sablière / Tamisage / Matériel » vers le budget du camping municipal;

QUE cette somme serve spécifiquement à financer la conception des plans et devis requis pour l’agrandissement et la mise aux normes des installations septiques du camping;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée

20. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L’ANNÉE 2026 RÉSOLUTION 2025-211

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année. En fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Dany Lavoie appuyé à l’unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026.

SÉANCE DE CONSEIL 2026		
LE LUNDI	12-JANVIER	19h30
LE LUNDI	2-FÉVRIER	19h30
LE LUNDI	2-MARS	19h30
LE MARDI	7-AVRIL	19h30
LE LUNDI	4-MAI	19h30
LE LUNDI	1-JUIN	19h30
LE LUNDI	6-JUILLET	19h30
LE LUNDI	10-AOUT	19h30
LE MARDI	8-SEPTEMBRE	19h30
LE LUNDI	5-OCTOBRE	19H30
LE LUNDI	2-NOVEMBRE	19h30
LE LUNDI	7-DÉCEMBRE	19h30

Adoptée

21. MANDAT À RCGT POUR LA VÉRIFICATION ET LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L’EXERCICE 2025 RÉSOLUTION 2025-212

SUR PROPOSITION DE Mme Marie-Mylie Lavergne appuyé à l’unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d’octroyer le mandat de

Paraphe _____

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

vérification externe et de production des états financière à RCGT pour l'exercice 2025 et d'en autoriser la dépense.

Adoptée

**22. MANDAT DE REDDITION DE COMPTE À RCGT RELATIVEMENT AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL VOLET ENTRETIEN POUR L'EXERCICE 2025-2026
RÉSOLUTION 2025-213**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une contribution de 188 983 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les ponts situés sur ces routes dont les responsabilités incombent à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu :

QUE la vérification externe soit accordée à RCGT afin d'effectuer la reddition de compte quant à l'utilisation des compensations et d'en faire mention aux états financiers de la municipalité pour respecter le devoir de divulgation conformément aux objectifs de Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

Adoptée

**23. AJUSTEMENT DE SALAIRE POUR L'EXERCICE 2026 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
RÉSOLUTION 2025-214**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Sarah Fournier appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'octroyer l'ajustement de salaire tel que présenté à huis clos par la directrice générale

Adoptée

**24. AJUSTEMENT DE SALAIRE POUR L'EXERCICE 2026 DES ÉLUS MUNICIPAUX
RÉSOLUTION 2025-215**

SUR LA PROPOSITION DE M Éric Soucy appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'ajuster le salaire des élus pour l'exercice 2026 de 3%\$

Adoptée

**25. AFFECTATION DES EXCÉDENTS EN RÉDUCTION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 2017-02 POUR L'EXERCICE 2026 RÉSOLUTION 2025-216**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Mylie Lavergne que le conseil approuve l'affectation des surplus non affectés en réduction du financement de l'emprunt règlement numéro 2017-02, au montant de 14 000\$ pour l'année 2026.

Paraphe _____

Adoptée

26. AFFAIRE NOUVELLE

- A)
- B)

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

28. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 2025-217

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Émilie Belzile que la séance soit levée à 21 :00 .

« Je, Stéphan Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Stéphan Dubé, maire

Dominique Létourneau, directrice générale

Paraphe _____